

**INSTRUCTIONS DE COURSE**  
Championnat de ligue Voile Légère  
**21 et 22 mai 2022 - Cercle de Voile de Marseillan (OPTI, INC, IND)**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024*.

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sous le barnum sur la terrasse devant le club ; ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://cvmarseillan.fr>

3.2 Le PC course est situé au bureau du club.

3.3 Un briefing à l'attention des coureurs, des accompagnateurs aura lieu dehors sous le barnum, le samedi 21 mai à 11H30. Le briefing organisation aura lieu au même endroit à la suite vers 11h40

**4. CODE DE CONDUITE**

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

**5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse au premier étage du club

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

**6. PROGRAMME DES COURSES**

6.1

Date	Classes	Heures	Nbre de courses maxi/ jour
21 mai	Toutes	13 h	4
22 mai	Toutes	11 h	4

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

**7. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont :

OPTI Minimés : Pavillon vert avec sigle opt

OPTI Benjamins : Pavillon rose avec sigle opt

Catamarans : INC

Dériveurs : IND

**8. ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

**9. LES PARCOURS**



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Parcours n°1 (pavillon blanc arborant le chiffre 1) : OPTIMIST  
 Parcours n°2 (pavillon blanc arborant le chiffre 2) : DERIVEURS  
 Parcours n°3 (pavillon blanc arborant le chiffre 3) : CATAMARANS

## 10. MARQUES

- 10.1 voir annexe 2 : Parcours  
 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus **tard 4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.4 **Si 5 ou plus Open skiff sont inscrits à la régata, une bouée « XAV » sera mise au 2/3 sur la ligne de départ entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.**  
**Le départ des Optimist se fera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et la bouée « XAV »**  
**Le départ des Open Skiff se fera entre la bouée « XAV » et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.**

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour toutes les classes la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>	Temps limite pour finir après le 1 <sup>er</sup>
INC	40 minutes	50 minutes	20 minutes
IND	40 minutes	50 minutes	20 minutes
OPT	30 minutes	40 minutes	20 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5). 60 minutes

**17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé bureau des coachs.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé bureau des coachs. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

**18. CLASSEMENT**

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand plus de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

**19. REGLES DE SECURITE**

- 19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place .
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Utilisation du bout-dehors :  
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

**20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon ou un autocollant CVM.

**23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des accompagnateurs.

**25. EMBLEMES**

*[DP]* Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parking à bateaux.

**26. PRIX**

Des prix seront distribués à la discrétion du club.

## **Arbitres désignés :**

Présidente du comité de course : Catherine POST  
Comité de course adjoint : Corinne TOURNASSAT  
Comité de course adjoint : Hervé TOURNASSAT  
Comité de course adjoint : Éric DESCRIAUD  
Comité de course adjoint : Jean Etienne JACOLIN

Président du jury : Nicolas COMPTA  
Juge : Joelle MILLIAN  
Juge : Maxime FAURE

**ANNEXE ZONES DE COURSE**



## ANNEXE PARCOURS

### IND - OPTI - INC → Canal VHF 77

#### Parcours :

Parcours n°1 (pavillon blanc arborant le chiffre 1) : Départ, 1, 2, 4a, 4b ( ce 'est pas une porte), arrivée

Parcours n°2 (pavillon blanc arborant le chiffre 2) : Départ 1, 2, 3, arrivée

Parcours n°3 (pavillon blanc arborant le chiffre 3) Catamarans (éventuellement) : Départ 1, 2, 3, 5, arrivée catamarans

